



## JEUNES

# ÉTUDES-TRAVAIL : L'AUTRE CONCILIATION

**On a beaucoup parlé, ces dernières années, de la conciliation famille-travail. La conciliation études-travail a, quant à elle, beaucoup moins retenu l'attention. Une enquête commandée par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de ses travaux sur la réussite éducative vient éclairer cette situation.**

À l'heure où le marché du travail régional est avide de main-d'oeuvre, et à l'heure où, plus que jamais, il est important d'être diplômé et qualifié pour bien assurer son avenir professionnel, comment se vit la conciliation études-travail en Abitibi-Témiscamingue ?

Un vaste sondage réalisé en mai dernier par la firme C.C. Consultants offre des réponses à cette question. Il a été réalisé auprès de 1 660 jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue qui sont à la fois aux études et en emploi. Ces derniers sont âgés de moins de 25 ans (l'âge moyen est de 17 ans) et n'ont pas d'enfant à charge. Ils proviennent des cinq MRC et sont inscrits aux niveaux secondaire (général, formation professionnelle et formation générale des adultes), collégial et universitaire. La quasi-totalité étudie à temps plein (90 %). Une centaine d'employeurs de la région ont également été interrogés.

### Le point de vue des étudiants

Les étudiants ayant répondu au sondage travaillent en moyenne 13 heures par semaine. On observe une légère différence entre les heures travaillées par les filles (12 h) et par les garçons (13,5 h). Les emplois se situent principalement dans les boutiques (29 %), la restauration-hôtellerie (20 %), les marchés d'alimentation (17 %) et les magasins à grande surface (10 %).

### MOYENNE DES HEURES HEBDOMADAIRES TRAVAILLÉES PAR LES ÉTUDIANTS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES, 2012

Niveau d'études	Heures
Secondaire	11 h
Formation professionnelle	14 h
Formation générale des adultes	16 h
Cégep	13 h
UQAT	19 h
<b>Moyenne</b>	<b>13 h</b>

Peu importe le niveau d'études, les raisons justifiant le besoin de travailler sont les mêmes chez les étudiants, bien que l'ordre de priorité varie. Par exemple, les étudiants universitaires (85 %) et ceux de formation professionnelle (75 %) sont beaucoup plus nombreux que ceux du secondaire (14 %) à indiquer qu'ils travaillent afin de payer leurs frais de subsistance. Voici le classement général :

- Payer les dépenses personnelles (82 %)
- Épargner de l'argent pour les études (50 %)
- Acquérir de l'expérience de travail (46 %)
- Payer les frais de subsistance (33 %)

La majorité des étudiants estiment que leur employeur est préoccupé par leur réussite scolaire, les réponses affirmatives variant de 50 % pour les élèves inscrits en formation générale des adultes à 68 % pour ceux fréquentant l'UQAT. La majorité des étudiants estiment également que leurs parents se sentent concernés par le nombre d'heures travaillées, tout particulièrement ceux inscrits au collégial (74 %).

Les trois quarts des répondants indiquent que leur employeur planifie toujours l'horaire de travail en fonction de leur horaire de cours (68 %). Seuls 8 % des employeurs ne considèrent jamais l'horaire des cours en préparant les horaires de travail, selon les étudiants. En revanche, bien qu'ils soient majoritaires, la part d'étudiants qui estiment que leur employeur tient toujours compte des horaires d'examen dans la planification de l'horaire de travail passe à 51 %. Une part de 20 % n'en tiendrait jamais compte.

Notons que le tiers des répondants a déjà refusé certaines heures de travail mais, dans la majorité des cas, ce refus n'a entraîné aucun impact pour l'employé.

### Le point de vue des employeurs

Les employeurs confirment accorder une importance particulière à la réussite scolaire de leur main-d'oeuvre. Près de la moitié (45 %) indiquent même que les études sont prioritaires par rapport au travail et que les étudiants doivent avant tout se surpasser à l'école avant de le faire au travail. Les trois quarts estiment avoir un rôle à jouer dans la persévérance scolaire de leurs employés-étudiants et un tiers est même passé de la parole aux gestes en mettant en place des initiatives pour favoriser la conciliation études-travail (adapter l'horaire de travail, permettre d'étudier pendant les heures de travail, bourses d'études, etc.). De manière générale, les employeurs voient de nombreux avantages à l'embauche d'étudiants :

- Comblent des horaires variés, des soirs, des week-ends
- Disponibilité pour travailler suivant des horaires irréguliers
- Permet aux employés réguliers de prendre des vacances
- Bon potentiel pour pourvoir des postes permanents dans le futur
- Apportent une belle dynamique à l'organisation
- Permet d'être à l'affût des nouvelles technologies, etc.

En conclusion, quelques recommandations émises à la fois par les étudiants et les employeurs permettent de faciliter la conciliation études-travail. Elles sont décrites dans le tableau qui suit.

### RECOMMANDATIONS COMMUNES AUX ÉTUDIANTS ET AUX EMPLOYEURS CONCERNANT LA CONCILIATION ÉTUDES-TRAVAIL, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2012

Recommandations	% étudiants	% employeurs
	Planifier les horaires de travail en fonction des examens	9 %
Réduire les heures/semaine	8 %	11 %
Adapter l'horaire de travail en fonction des disponibilités des étudiants	6 %	26 %
Augmenter la communication	4 %	10 %

## Au secondaire

Les étudiants sondés, de niveau 3-4-5, sont âgés en moyenne de 16 ans. Ils travaillent, toujours en moyenne, 11 h par semaine. Leurs heures de travail se répartissent ainsi :

0 à 5 heures :	22 %
6 à 10 heures :	27 %
11 à 15 heures :	28 %
16 à 20 heures :	15 %
21 à 25 heures :	5 %
Plus de 25 heures :	4 %

Les raisons qui les poussent à travailler sont les suivantes : pour payer leurs dépenses personnelles (88 %), afin d'épargner pour leurs études (58 %) ou pour acquérir de l'expérience de travail (55 %).

Une part de 59 % estime que leur employeur se préoccupe de leur réussite académique et 65 % indiquent que leurs parents se soucient du nombre d'heures travaillées.

## En formation professionnelle

Les étudiants en formation professionnelle au secondaire sont âgés en moyenne de 20 ans. Ils travaillent 14 h par semaine et leurs heures se répartissent ainsi :

0 à 5 heures :	10 %
6 à 10 heures :	23 %
11 à 15 heures :	27 %
16 à 20 heures :	25 %
21 à 25 heures :	10 %
Plus de 25 heures :	5 %

Deux principales raisons les poussent à travailler : pour payer leurs frais de subsistance (75 %) et leurs dépenses personnelles (67 %). Une part de 23 % le fait pour acquérir de l'expérience.

Une part de 62 % des étudiants estime que leur employeur se préoccupe de leur réussite et 56 % jugent que leurs parents se soucient du nombre d'heures travaillées.

## En formation générale des adultes

Les jeunes de ce secteur ont en moyenne 18 ans et travaillent 16 h par semaine, soit le second plus grand nombre d'heures. Ils sont également plus nombreux, en proportion, à étudier à temps partiel. Voici la répartition de leurs heures de travail :

0 à 5 heures :	12 %
6 à 10 heures :	22 %
11 à 15 heures :	18 %
16 à 20 heures :	19 %
21 à 25 heures :	11 %
Plus de 25 heures :	19 %

La très grande majorité (83 %) travaille pour payer ses dépenses personnelles. Une part de 47 % le fait pour payer ses frais de subsistance et 42 %, afin d'épargner pour les études.

La moitié des jeunes estiment que leur employeur se préoccupe de leur réussite et 60 %, que leurs parents se soucient des heures travaillées.

## Au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Les étudiants du Cégep sont âgés en moyenne de 18 ans et travaillent 13 h par semaine. Leurs heures de travail se déclinent ainsi :

0 à 5 heures :	9 %
6 à 10 heures :	25 %
11 à 15 heures :	28 %
16 à 20 heures :	18 %
21 à 25 heures :	6 %
Plus de 25 heures :	5 %

La plus grande part (77 %) travaille pour payer ses dépenses personnelles. Plus de la moitié (51 %) le fait afin d'épargner pour les études et presque autant (48 %) travaillent pour assurer leurs frais de subsistance.

Six cégépiens sur dix estiment que leur employeur se préoccupe de leur réussite et les trois quarts, que leurs parents se soucient du nombre d'heures travaillées.

## À l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Les jeunes fréquentant l'UQAT sont plus âgés, ayant en moyenne 21,5 ans. Ils travaillent le plus grand nombre d'heures, soit 19 h par semaine, et sont plus nombreux, en proportion, à étudier à temps partiel. Leurs heures de travail se répartissent ainsi :

0 à 5 heures :	4 %
6 à 10 heures :	15 %
11 à 15 heures :	21 %
16 à 20 heures :	16 %
21 à 25 heures :	20 %
Plus de 25 heures :	24 %

Chez les étudiants universitaires, deux raisons principales expliquent qu'ils soient en emploi : d'abord, pour payer leurs frais de subsistance (85 %), puis pour payer leurs dépenses personnelles (71 %). Quatre sur dix le font afin d'acquérir de l'expérience de travail.

Les deux tiers des étudiants de l'UQAT estiment que leur employeur se préoccupe de leur réussite, et une part semblable considère que leurs parents se soucient du nombre d'heures travaillées.

## Source

C.C. Consultants, *État de la situation sur la conciliation études-travail en Abitibi-Témiscamingue – rapport régional final*, étude commandée par la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012. L'étude régionale est accompagnée de huit fascicules plus spécifiques :

- Un fascicule pour chacune des cinq commissions scolaires.
- Un fascicule pour le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Un fascicule pour l'UQAT.
- Un fascicule spécifique aux employeurs.